



PROCONTROL

Zoning Industriel des Hauts-Sarts
Rue de Hermée 225
4040 HERSTAL
TVA BE0507 735 513
Tel 04/230.33.00
E-Mail secretariat@pro-control.be



N° 605-INSP

Date d'émission : 13-03-2026

Date de visite le(s) : 13-03-2026	Adresse de visite : 4671 SAIVE Rue de la balle 20		
Agent-visiteur : G Castrogiovanni	Propriétaire : ██████████ 671 SAIVE Rue de la balle 20		
Réf :	Demandeur: ROJUMA SRL		
EAN : /	Installateur : ROJUMA SRL		
	T.V.A. Installateur : BE0841898434		
GRD : RESA	Compteur n° : 44321775	Index ° :	(kWh) Index € : (kWh)
<input type="checkbox"/> Voir index compteur sur photo(s) en annexe.	Injection :	Index ° :	(kWh) Index € : (kWh)

RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION ET A TRES BASSE TENSION

Identification de l'objet :

Réglementation appliquée : RGIE Livre 1

Appareils de mesure utilisés : Matériel standard attribué à l'agent-visiteur

Type de contrôle : Check-list : DTT-C-E-10 DTT-C-E-11 DTT-C-E-12 (L1 7.112.) DTT-C-E-13 (L1 7.22.)

Contrôle de conformité avant mise en usage (L1 6.4.)

Visite de contrôle (L1 6.5.)

Visite de contrôle d'une ancienne installation pour renforcement (L1 8.4.1.)

Visite de contrôle d'une ancienne installation pour vente (L1 8.4.2.)

Visite de contrôle d'une ancienne installation (L1 8.4.3.)

Dispositions dérogatoires:

Anciennes installations (L1 8.2.1.) Ancien RGIE (L1 8.2.2.)

Entamée avant le selon les informations du client.

Type d'installation:

Nouvelle Existante Modification Extension

Type d'habitation : maison appartement lieu destiné à usage privé:

Raccordement: tension: 1N400 2x230 3x230 3N400 AC DC Fréquence : 50 Hz Schéma liaison à la terre : TT

Protection raccordement : existante: 50 A - à placer prévue max : A - selon devis GRD

Câble alimentation tableau principal 4X10 mm², type : EXVB Inter sec général : 63 A, Δ In : 300 mA, type : A B

Type prise de terre : Nature : boucle / Terre commune / Localisation du sectionneur de terre : Garage

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits terminaux : 20 ; Mesures : Ra = 15.44 Ω ; Ri = 0.53 MΩ des N° circuit(s) : Ri Global

DESCRIPTION : Voir plans de position & schémas visés voir annexes réf : du Voir croquis réalisés

Borne: *(N)ouvelle (E)xistante (R)emplacement / Type: (C) Charge véhicule (C+R) Charge véhicule + Réinjection des batteries

Borne	Pmax (kW)	Type	Marque / Modèle	N° de série	Protection aval: type + I _n (A)
*/ N°					
*/ N°					

PV: *(N)ouvelle (E)xistante (R)emplacement

*/ Nb panneaux : de	Wc / total : 0	Wc	P Total : 0	Wc	*/ Cpt vert 1 N°:	Index :	(kWh)
*/ Nb panneaux : de	Wc / total : 0	Wc			*/ Cpt vert 2 N°:	Index :	(kWh)
*/ Nb panneaux : de	Wc / total : 0	Wc			*/ Cpt vert 3 N°:	Index :	(kWh)
Onduleur	S _{max} (VA)	I _{ac} (A)	Marque / Modèle	S _{max} Total: 0	VA	N° de série	Protection aval: type + I _n (A)
*/ N°							
*/ N°							
*/ N°							

DDR installés sont adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Exécution de l'installation électrique conformément aux plans et schémas	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Matériel installé correspond aux facteurs d'influences externes présents	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Continuité des liaisons équipotentielles principales, supplémentaires et des PE des Prises de courant et appareils de classe I	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Etat du matériel électrique fixe (fixations, détérioration,...)	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test et via un courant de défaut.	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Test du système automatique de sectionnement (moins de 5 secondes)	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input checked="" type="checkbox"/> SO

INFRACTIONS voir annexe DTT_INF_E_20 voir Liste ci-dessous Néant :

REMARQUES voir annexe DTT_INF_E_20 voir Liste ci-dessous Néant :

CONCLUSION : (devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant : voir page 2) Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer avant le 13/03/ 2051

Le DDR général a été scellé(s). Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les personnes intéressées.

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

L'installation ne peut être mise en usage Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

Annexes au présent rapport : Néant Plans de position et Schémas DTT_INF_E_20 Autres :

Nom et visa de l'agent-visiteur :

Pour PROCONTROL ASBL

G Castrogiovanni

Nom et visa du demandeur si présent:

ROJUMA SRL